

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 28.08.01.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 07.03.03 Bulletin 03/10.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : ADN S.A.R.L Société à responsabilité  
limitée — FR.

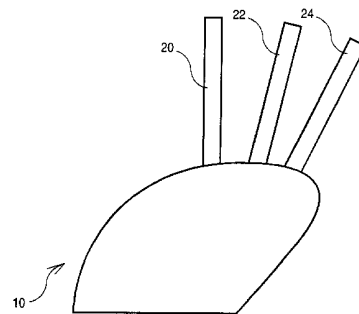
⑦2 Inventeur(s) : MOISSETTE PHILIPPE.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : CABINET BONNEAU.

⑤4 DISPOSITIF PORTE-MOUILLETES POUR CREATEUR DE PARFUMS.

⑤7 Dispositif porte-mouillettes (10) dans lequel sont  
maintenues des tiges plates ou mouillettes (20, 22, 24) en  
matériau buvard qui ont été imprégnées chacune par un uti-  
lisateur d'une quantité variable d'essence de parfum com-  
prenant une pluralité de pinces constituées de deux  
branches formant ressort dont les extrémités forment une  
échancrure, solidaires d'un support et juxtaposées les unes  
aux autres de sorte que l'utilisateur puisse facilement intro-  
duire la base de chaque mouillette dans le dispositif et la  
maintenir en position verticale ou sensiblement verticale, le  
maintien de la mouillette étant obtenu grâce à l'effet ressort  
exercé par au moins une pince à la base de la mouillette.



La présente invention se rapporte généralement à la création et à l'évaluation olfactive des parfums par la combinaison d'essences de parfum et concerne en particulier un dispositif porte-mouillettes utilisable notamment par  
5 les créateurs de parfums.

Un créateur de parfum ou de façon générale tout utilisateur qui veut faire une évaluation olfactive de parfums, utilise une mouillette pour chaque parfum testé. Une mouillette est une tige rigide, plate, en papier du  
10 type buvard, de dix à quinze centimètres de long. L'utilisateur l'imprègne d'une quantité variable de parfum et évalue ses qualités par le sens de l'odorat en l'approchant du nez.

Lorsqu'un utilisateur teste plusieurs parfums et en  
15 particulier lorsqu'un créateur veut créer un parfum en combinant plusieurs parfums élémentaires ou essences de parfum, il utilise plusieurs mouillette. Pour chaque essence de parfum nouvelle testée, il se sert généralement d'une pince qu'il ouvre pour y coincer la mouillette de  
20 façon à la maintenir en position verticale ou quasi verticale. Il doit donc ouvrir la pince d'une main et positionner la mouillette de l'autre main. Toutefois, il est très difficile, sinon impossible, de rajouter une seule mouillette dans la pince sans ouvrir à nouveau la pince  
25 sans que la mouillette maintenue dans la pince tombe ou bien il doit effectuer une telle opération en se servant de ses deux mains.

C'est pourquoi le but de l'invention est de fournir un dispositif porte-mouillettes permettant de maintenir une  
30 pluralité de mouillettes et d'en rajouter d'autres d'une seule main sans déplacer ou faire tomber les mouillettes déjà maintenues dans le dispositif.

L'objet de l'invention est donc un dispositif porte-mouillettes dans lequel sont maintenues des tiges plates ou  
35 mouillettes en matériau buvard qui ont été imprégnées chacune par un utilisateur d'une quantité variable d'essence de parfum comprenant une pluralité de pinces

constituées de deux branches formant ressort dont les extrémités forment une échancrure, solidaires d'un support et juxtaposées les unes aux autres de sorte que l'utilisateur puisse facilement introduire la base de chaque mouillette dans le dispositif et la maintenir en position verticale ou sensiblement verticale, le maintien de la mouillette étant obtenu grâce à l'effet ressort exercé par au moins une pince à la base de la mouillette.

Les buts, objets et caractéristiques de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description qui suit faite en référence aux dessins dans lesquels :

- la figure 1 est une vue de face d'un dispositif porte-mouillettes selon l'invention,
- la figure 2 est une vue de dessus du dispositif porte-mouillettes représenté sur la figure 1,
- la figure 3 est une vue de face du porte-mouillettes représenté sur la figure 1 dans lequel trois mouillettes ont déjà été positionnées,
- la figure 4 est une vue de face montrant l'ensemble de pinces maintenant les mouillettes à l'intérieur du dispositif porte-mouillettes représenté sur la figure 3, et
- les figures 5A et 5B représentent deux modes de réalisation en coupe des pinces de l'ensemble de pinces représenté sur la figure 4.

Un dispositif porte-mouillettes 10 selon l'invention peut se présenter comme illustré sur la figure 1. Les mouillettes se positionnent dans le dispositif en position verticale ou quasi verticale en enfonçant la base des mouillettes dans la partie indiquée par des flèches en pointillés. Cette partie correspond à une fente 12 illustrée sur la vue de dessus de la figure 2, entre deux demi-coques 14 et 16 symétriques. Les demi-coques 14 et 16 sont fixées entre elles par tout moyen de fixation, collage ou moyen d'enclipsage. Elles peuvent être en matière

plastique ou en métal et peuvent servir pour un marquage publicitaire.

La base 18 du dispositif peut être plate pour permettre de poser le dispositif sur une table ou peut  
5 avoir une forme creuse, galbée, permettant au dispositif de se positionner sur un doigt et d'être maintenu facilement dans la main de l'utilisateur.

Le dispositif porte-mouillettes étant tenu dans une main (par exemple la main gauche) de l'utilisateur, celui-  
10 ci peut alors y positionner une pluralité de mouillettes 20, 22, 24 comme illustré sur la figure 3 dont il évalue olfactivement le parfum ou l'essence de parfum qui imprègne la mouillette, chaque mouillette étant tenue dans l'autre  
15 main de l'utilisateur pour la porter près de son nez. En supposant que cet utilisateur soit un créateur de parfums, ce dernier imprègne chaque mouillette d'une quantité d'essence de parfum plus ou moins importante et place la mouillette dans le dispositif porte-mouillettes lorsqu'il a  
20 évalué olfactivement l'essence imprégnant la mouillette. Ainsi, au fur et à mesure qu'il place les mouillettes 20, 22, 24 dans le dispositif, il compose un parfum résultant de la combinaison des essences de parfum imprégnant lesdites mouillettes.

Comme l'illustre la figure 4 à l'intérieur de la  
25 coque du dispositif porte-mouillettes 10 se trouve une pluralité de pinces 26 solidaires d'un support 28 lui-même solidaire des demi-coques 14 et 16 par collage, enclipsage ou autre moyen de fixation.

Comme on le voit sur la figure 4, chacune des  
30 mouillettes 24 est maintenue en position verticale ou quasi verticale par une pince ou deux pinces. Ceci est obtenu en faisant pénétrer la mouillette dans la fente 12. Chaque pince formant une échancrure 30 ou 32 à son extrémité supérieure tel qu'illustré sur les figures 5A et 5B, et  
35 située juste au-dessous de la fente 12, la base 34 ou 36 de la mouillette pénètre automatiquement dans la pince et se

positionne de façon stable grâce à l'effet ressort de la pince.

L'effet ressort de chaque pince est obtenu soit en prévoyant qu'une des branches 38 de la pince soit un lame  
5 de ressort bombée de façon à appuyer sur l'autre branche droite 40 comme représenté sur la figure 5A, ou que les deux branches de la pince soient deux lames de ressort 42 et 44 dont les parties bombées viennent s'appuyer l'une sur l'autre. Dans les deux modes de réalisation, la base de la  
10 mouillette est pincée par la ou les parties bombées de la pince et reste donc maintenue. On doit noter que, dans le cas où une seule branche est bombée pour faire effet ressort, les autres branches peuvent former une seule pièce pleine et plane sans interstices sur laquelle viennent  
15 s'appuyer toutes les premières branches bombées des pinces. A noter également que la base de la mouillette vient buter contre le support 28, ce qui permet d'obtenir un éventail harmonieux des mouillettes maintenues dans le dispositif porte-mouillettes.

20 Le matériau utilisé pour les pinces doit être un matériau ayant une bonne élasticité et possédant un effet mémoire de façon à ne pas perdre ses qualités dans le temps et en particulier l'effet ressort. En outre ce matériau doit être résistant aux alcools et solvants présents dans  
25 les essences de parfum. Ainsi, on peut utiliser une résine acétal telle que le poly-oxyméthylène.

De manière à ce que, une mouillette ne vienne pas se positionner dans une pince déjà écartée par une autre mouillette, ce qui risquerait de ne pas procurer un bon  
30 maintien de la deuxième mouillette, il est préférable que la largeur des pinces soit au plus égale à la largeur des mouillettes. Ainsi, dans le cas précédent, la deuxième mouillette sera forcément pincée par une deuxième pince.

## REVENDEICATIONS

1. Dispositif porte-mouillettes (10) dans lequel sont maintenues des tiges plates ou mouillettes (20, 22, 24) en matériau buvard qui ont été imprégnées chacune par un utilisateur d'une quantité variable d'essence de parfum ;
- 5                   ledit dispositif étant caractérisé en ce qu'il comprend une pluralité de pinces (26) constituées de deux branches (38, 40, ou 42, 44) formant ressort dont les extrémités forment une échancrure (30, 32),
- 10                   solidaires d'un support (28) et juxtaposées les unes aux autres de sorte que l'utilisateur puisse facilement introduire la base de chaque mouillette dans le dispositif et la maintenir en position verticale ou sensiblement verticale, le maintien de ladite mouillette
- 15                   étant obtenu grâce à l'effet ressort exercé par au moins une pince à la base de ladite mouillette.
2. Dispositif porte-mouillettes (10) selon la revendication 1, dans lequel lesdites mouillettes (20, 22, 24) sont
- 20                   imprégnées chacune d'une essence de parfum différente par un créateur de parfum, le maintien desdites mouillettes dans le dispositif porte-mouillettes permettant au créateur de parfums d'obtenir un parfum résultant de la combinaison des essences imprégnant
- 25                   lesdites mouillettes.
3. Dispositif porte-mouillettes (10) selon la revendication 1 ou 2, dans lequel chacune desdites pinces (26) comporte au moins une branche (38 ou 42) ayant une
- 30                   partie bombée s'appuyant sur l'autre branche (40 ou 44) par effet ressort de manière à ce que la base (34 ou 36) soit pincée entre les deux branches et maintenue de façon stable dans la position verticale ou quasi verticale.
- 35

4. Dispositif porte-mouillettes (10) selon la revendication 3, dans lequel chaque pince ne comporte qu'une branche (38) bombée formant ressort, l'autre branche (40) étant droite.
- 5
5. Dispositif porte-mouillettes (10) selon la revendication 4, dans lequel les branches droites (40) desdites pinces forment une seule pièce pleine et plate sans interstices.
- 10
6. Dispositif porte-mouillettes (10) selon la revendication 3, dans lequel chaque pince comporte deux branches bombées (42, 44) formant ressort.
- 15
7. Dispositif porte-mouillettes (10) selon l'une des revendications 1 à 6, dans lequel lesdites pinces sont en matériau élastique et ayant un effet mémoire pour ne pas perdre l'effet ressort au cours du temps.
- 20
8. Dispositif porte-mouillette (10) selon la revendication 7, dans lequel ledit matériau élastique ayant un effet mémoire est une résine acétal telle que du polyoxyméthylène.
- 25
9. Dispositif porte-mouillettes selon l'une des revendications précédentes, comportant deux demi-coques (14, 16) fixées sur ledit support (28) pour former une seule coque autour desdites pinces, chacune desdites demi-coques pouvant comporter un marquage publicitaire.

1/2

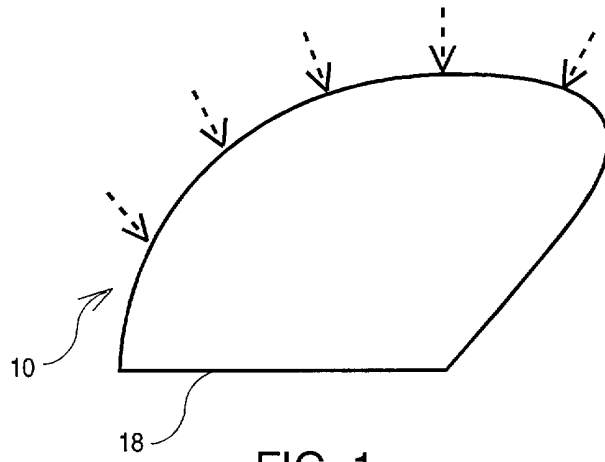


FIG. 1

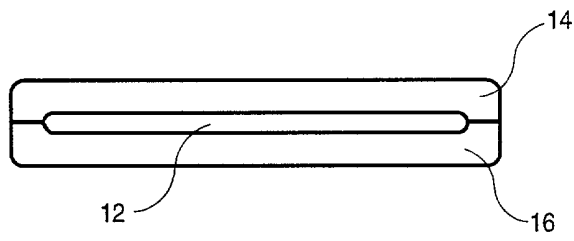


FIG. 2

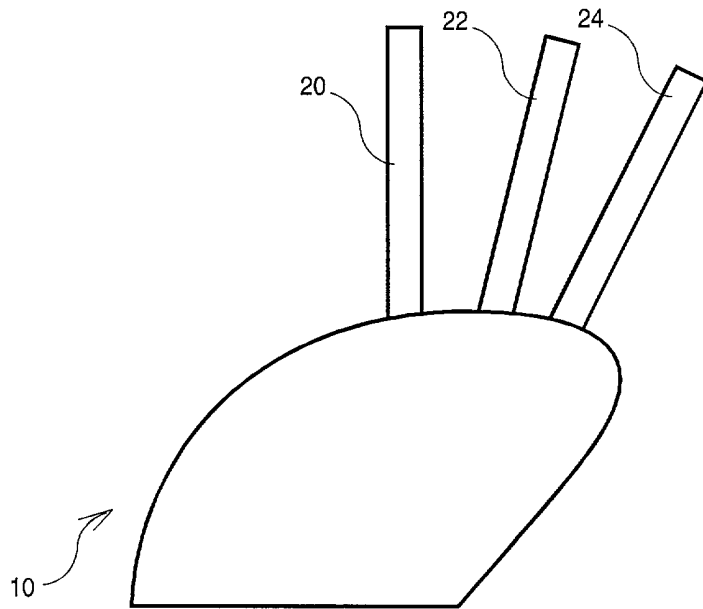


FIG. 3

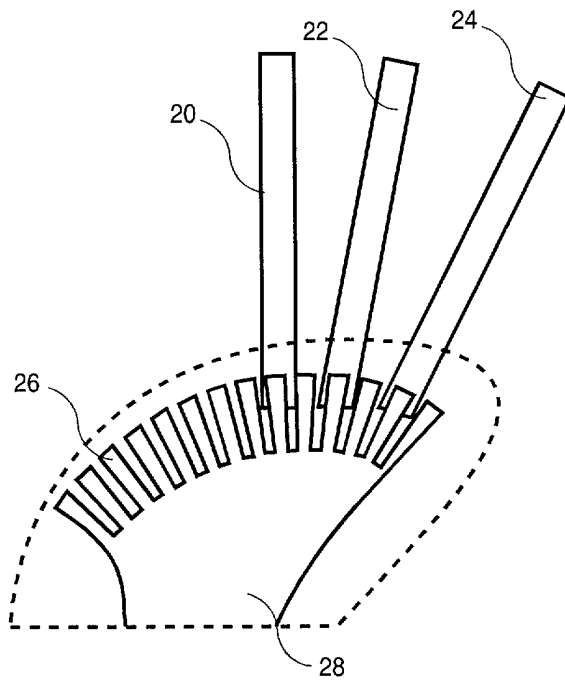


FIG. 4

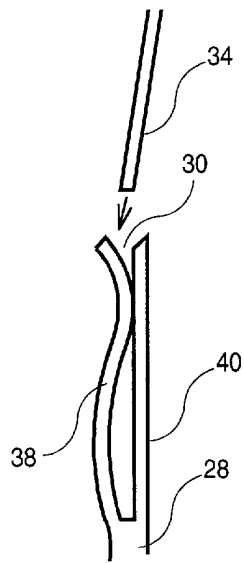


FIG. 5A

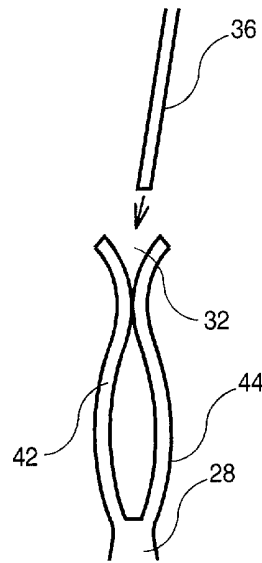


FIG. 5B



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement  
national

FA 607692  
FR 0111157

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X A	US 5 031 764 A (MEADOR CLIFFORD A ET AL) 16 juillet 1991 (1991-07-16) * le document en entier *	1-9	A45D34/00
A	WO 89 09555 A (HEINZ IND INC) 19 octobre 1989 (1989-10-19) * abrégé; figures 1- *	1	
A	US 4 418 913 A (HAMILTON NORMAN L ET AL) 6 décembre 1983 (1983-12-06) * abrégé; figures 1,3A,3B *	3,6	
A	US 2 779 114 A (RUDOLF ORTHWINE) 29 janvier 1957 (1957-01-29) * figures 1-6 *	3-5	
A	US 1 652 402 A (WILLIAM FRIEDMAN) 13 décembre 1927 (1927-12-13) * page 1, ligne 1 - ligne 23; figures 1-3 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			A45D G09F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
17 avril 2002		Garcia, J	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		..... & : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P/MC14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0111157 FA 607692**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.  
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 17-04-2002  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5031764	A	16-07-1991	AUCUN	
WO 8909555	A	19-10-1989	AU WO	3547889 A 8909555 A1
				03-11-1989 19-10-1989
US 4418913	A	06-12-1983	AUCUN	
US 2779114	A	29-01-1957	AUCUN	
US 1652402	A	13-12-1927	AUCUN	

EPO FORM P0465